

<https://ricochets.cc/A69-Etat-de-droit-etat-de-dupes-Mettre-a-l-arret-la-megamachine-8395.html>



# A69 : Etat de droit, état de dupes - Mettre à l'arrêt la mégamachine

- Les Articles -



Date de mise en ligne : vendredi 16 mai 2025

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

**Les dégâts gigantesques d'une infrastructure telle que l'A69 ne se résument pas au moment de sa construction, car ensuite il y a les extensions et l'entretien, qui elles aussi consomment des quantités énormes de matériaux, sans parler de l'appel d'air pour toujours plus de trafic routier.**

Même une autoroute construite à 60 ou 100 % vaut largement la peine d'être stoppée.

Actuellement, élus et lobbies agissent de concert pour contourner la décision de justice qui a mis un point final au chantier.

**Pour les élus aménageurs forcenés, le droit, c'est comme la démocratie, c'est uniquement quand ça va dans leur sens. En réalité, ce qu'ils aiment et respectent, c'est uniquement la planification dictatoriale, l'autoritarisme, et bien sûr leurs intérêts de pouvoir et d'argent.**

(on a pu observer le même phénomène concernant la « déviation » à St Péray)

Les défenseurs du fumeux « Etat de droit » (quand il s'agit de réprimer) font tout pour démolir et contourner le Droit. En pratique le Droit est fait pour être tordu dans tous les sens, d'autant plus sous le règne du capitalisme et de ce régime oligarchique non démocratique.

**Ce sont les esprits des aménageurs qui sont à désenclaver**, y a du boulot, c'est sans doute peine perdue. Reste à les virer d'une manière ou d'une autre, à les faire dégager et à les priver des moyens de nuire.

Prisonniers volontaires, et souvent intéressés, du capitalisme et de l'Etat, élus et institutions doivent suivre le diktat du toujours plus, de la croissance et du productivisme.

Les blablas sur le prétendu « désenclavement » ou la mobilité servent juste de paravent au besoin impératif de fuite en avant inhérent au modèle de société en place. C'est la même chose dans les années 70, moment des grosses autoroutes, que maintenant.

Des bagnoles et des camions, des routes et du transport de marchandises en tout sens, c'est indispensable à la civilisation industrielle, point barre.

Mais la civilisation industrielle n'est pas indispensable, on peut vivre autrement, et même mieux (à condition de pratiquer l'égalité sociale, une décence commune (Orwell) et la démocratie directe, forcément loin de l'Etat, du Capital et du système techno-industriel).

Ce n'est pas seulement l'A69 qu'il faut mettre à l'arrêt, mais l'ensemble de la mégamachine.



A69 : Etat de droit, état de dupes - Mettre à l'arrêt la mégamachine

## **A69 : Des élus s'organisent pour imposer la reprise du chantier qui avait été stoppé par la justice**

**La justice n'est pas assez docile ? Alors autant passer en force. C'est un refrain qu'on entend aux USA chez Donald Trump et qui trouve un écho en France chez les macronistes.**

Des sénateurs et des députés s'organisent pour court-circuiter la décision judiciaire qui avait stoppé le chantier d'autoroute A69, dans le sud-ouest de la France. Leur idée est de voter une loi pour imposer la reprise des travaux malgré le refus de la justice.

Le 27 février, le tribunal administratif de Toulouse annulait l'autorisation environnementale du chantier d'autoroute A69. Une première pour un projet de cette envergure en France, qui devait entrer en service fin 2025, et une victoire pour le mouvement qui résiste courageusement au projet depuis des années. La justice estimait que les « gains espérés » par ce projet d'autoroute ne constituent pas une « raison impérative d'intérêt public majeur » justifiant les atteintes à l'environnement causées par le projet.

Et pour cause : cette autoroute n'a aucun intérêt. Ce grand chantier écocidaire sorti tout droit des années 1970, dont le coût est évalué à 500 millions d'euros, dont une partie d'argent public, avait commencé à détruire plus de 400 hectares de terres, notamment des forêts aux arbres centenaires qui sont rasées sur une bande de 60 kilomètres de long. Tout cela pour économiser quelques minutes aux automobilistes et faire payer ce tronçon routier afin d'engraisser des actionnaires.

le gouvernement annonçait qu'il n'était pas question d'obéir à la décision de justice

**Alors qu'ils s'étendaient déjà sur des dizaines de kilomètres, les travaux ont ainsi été mis à l'arrêt. Le temps de la justice est plus lent que celui des bétonneurs et Atosca, l'entreprise qui construit l'A69, se vantait en novembre que « 100% des terrassements aient démarré et 45% aient été réalisés ». Elle ajoutait que 70% des ouvrages d'art prévus pour enjambrer la future route sont déjà installés.**

**Dès l'annonce de cette décision, le gouvernement annonçait qu'il n'était pas question d'obéir à la décision de justice, et encore moins de s'arrêter en si bon chemin. Le Ministre des Transports annonçait que l'État allait faire appel de la décision et s'insurgeait : « C'est la crédibilité de l'État qui se joue aussi si demain ce chantier est arrêté [...] cela va faire jurisprudence sur l'ensemble du territoire national, c'est la fin des grands projets ».**

« Je rappelle quand même que les deux tiers sont réalisés, que 300 millions d'euros ont été pratiquement investis. Quelles conséquences si demain, on est amené à être obligé de détruire ce qui a été réalisé ? » a demandé le Ministre. C'est la logique perverse qu'on pouvait craindre : les bétonneurs démarrent les travaux le plus vite possible afin que même si la justice finit par donner raison aux opposant-es, il est déjà trop tard : pourquoi stopper un chantier qui est déjà en cours ? Le Ministre s'était dit « déterminé » à terminer l'autoroute, jugeant que l'arrêt du chantier provoquait une « catastrophe concrète et immédiate sur un plan économique ».

Le 7 mai, les sénateurs du Tarn, fervents soutiens du projet d'autoroute, ont fait adopter en commission au Sénat un texte de loi permettant de rendre à nouveau légaux les travaux. La proposition a été portée par les sénateurs

centristes Philippe Folliot et Marie-Lise Housseau. L'initiative a été très largement validée. Le Sénat étant une chambre très à droite, il est presque certain que cette loi scandaleuse sera adoptée : le vote est à l'ordre du jour le 15 mai, dans une semaine.

Ensuite, il faudra la faire valider à l'Assemblée Nationale. Le député macroniste du Tarn Jean Terrier a ainsi déposé le même projet de loi pour, selon ses termes, « reprendre la main ». Après l'adoption de cette loi au Sénat, les députés macronistes tenteront de faire voter le texte le 2 juin. Les élus organisent donc une méthode pour imposer un chantier déclaré illégal par un moyen détourné, en le légalisant a posteriori, ce qui permettrait d'enjamber la décision de justice. En fait, les décisions des tribunaux, c'est uniquement quand cela les arrange.

Nos dirigeants et leurs laquais se moquent désormais des institutions et du verdict des tribunaux quand ils ne leur conviennent pas

**Nous sommes entrés dans une nouvelle période. Pendant un temps, la bourgeoisie s'est réfugiée derrière la légitimité du « droit », de la « séparation des pouvoirs » et de la « démocratie » pour justifier son pouvoir. Elle prônait la « négociation » avec les « partenaires sociaux », et se pliait aux décisions de justice. Nos dirigeants et leurs laquais se moquent désormais des institutions et du verdict des tribunaux quand ils ne leur conviennent pas.**

**Bruno Retailleau appelle à en finir avec l'État de droit. Le syndicat policier Alliance veut liquider la justice quand elle met en examen un des leurs. Macron passe en force quand il perd une élection. Certains ministres vont jusqu'à critiquer les juges quand ils condamnent Marine Le Pen.**

**Alors pourquoi s'embêter quand un tribunal suspend un projet d'autoroute ? Pile, ils gagnent, face, on perd.**

► source, et liens :

<https://contre-attaque.net/2025/05/10/a69-des-elus-sorganisent-pour-imposer-la-reprise-du-chantier-qui-avait-ete-stoppé-par-la-justice/>

► Rappelons au passage que la seule maintenance des infrastructures gigantesques existantes fait déjà dépasser les limites planétaires et les plafonds d'émissions de CO2.

## Et aussi

- [A69 : « L'État a tant investi que renoncer lui serait inacceptable »](#) - L'entêtement des pouvoirs publics à construire l'autoroute A69 traduit une incapacité à remettre en question le modèle de gestion des infrastructures des années 1960 et 1970, estime le chercheur Nelo Magalhães dans cet entretien. (...) **La classe politique régionale et l'État ont tellement investi symboliquement dans ce projet qu'y renoncer serait inacceptable. Il leur faut garder la main sur le récit des infrastructures, qui sont présentées comme bonnes pour l'activité, pour le désenclavement des territoires... Ce récit doit être incarné matériellement. Sinon, il perd de sa force.** (...) Les grandes infrastructures de transport ne suivent pas un cycle de vie technique, mais politique. C'est le choix politique du libre-échange qui nécessite ce type de maintenance. (...) La construction de nouvelles routes attire en général davantage de trafic. Ne pas construire l'A69, c'est d'abord éviter une activité émettrice de gaz à effet de serre et d'autres pollutions. Et puis, il y a l'enjeu de l'entretien que j'évoquais plus tôt. Si l'A69 n'est pas finalisée, c'est autant de carrières qui ne seront pas ouvertes, de centrales à béton qui ne fonctionneront pas pour l'entretenir. Même si le chantier a déjà dévasté une bonne partie de la région, il y a un gain énorme à ne pas le reprendre. (...) Les questions d'infrastructures de transport ne

dépendent pas que du ministère des Transports. Que transportent les camions ? À 40 % environ, des denrées agricoles. Pourquoi ? Parce que le modèle agricole a été complètement transformé dans l'après-guerre, que des régions se sont spécialisées dans certaines monocultures pour l'export, que l'on importe des produits agricoles du monde entier et que l'on fait sans cesse passer des fraises d'Espagne vers l'Allemagne. Faire baisser le flux de camions passe par une transformation du modèle agricole.

- [A69 : le Sénat adopte la loi pour relancer le chantier](#) - Les sénateurs ont adopté le 15 mai, à une large majorité, la proposition de loi visant à relancer le chantier de l'A69. S'il est validé à l'Assemblée, le texte pourrait être rejeté par le Conseil constitutionnel. (...) certains parlementaires n'ont pas hésité à remettre directement en cause la séparation des pouvoirs et l'indépendance des magistrats. « Qui doit décider en matière de développement du territoire ? Des juges hors sol ou des élus responsables de leur bassin de vie ? Nous sommes en droit de nous interroger sur la portée politique de telles décisions de justice. » (...) « Pour ce type de texte, la jurisprudence indique qu'il faut un motif d'intérêt public majeur pour justifier son adoption. Or, le tribunal administratif de Toulouse a annulé l'A69 justement pour une absence de ce motif. Ce serait très étrange que le Conseil constitutionnel contredise le tribunal administratif. » Pour le juriste, les députés et sénateurs qui portent cette loi ont conscience de cette inconstitutionnalité, mais font un calcul politique. « Ils veulent montrer à leurs électeurs et aux acteurs économiques de leur territoire qu'ils ont tout fait pour l'A69, et que, si elle ne se construit pas, c'est de la faute des juges et du Conseil constitutionnel.
- [A69 : le Sénat se contredit sur le désenclavement de Castres](#) - Le Sénat examine le 15 mai une proposition de loi validant l'A69, l'autoroute devant « désenclaver » Toulouse-Castres. Selon l'un de ses propres textes, adopté en 2019, ce territoire n'est pas du tout enclavé.
- [A69 : la \(très décriée\) concession d'un demi-siècle devrait être validée](#) - Une concession de 55 ans, est-ce trop long ? Des associations anti-A69 souhaitent annuler le contrat conclu entre l'État et la société Atosca. Le rapporteur public du Conseil d'État estime leur requête irrecevable.